Textes français : Bayle

La « société de persécution » dans les *Pensées diverses sur la comète*

Andy Serin[1]

Philopsis : Revue numérique
https://philopsis.fr

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Introduction

En reprenant le titre d'un célèbre ouvrage de Robert I. Moore[2], nous entendons analyser de quelle manière Bayle soulève, dès les *Pensées diverses sur la comète*, la question de l'intolérance et des persécutions. Certes, de cette première œuvre de Bayle[3], on retient souvent la critique de la superstition des comètes et le paradoxe de l'athée vertueux, corrélativement auquel Bayle émet l'hypothèse qu'une société d'athées serait parfaitement viable. Pourtant, la mise en question de l'intolérance en tant qu'attitude cohérente et spontanée dans le modèle de la

1 Agrégé de philosophie, doctorant contractuel EPHE-PSL, université Paris 1, Laboratoire d'études sur les monothéismes.

2 MOORE R. I., *The Formation of a Persecuting Society : Authority and Deviance in Western Europe 950-1250* 2. Ed. [Nachdr.] ed. Malden Mass: Blackwell Publishing, 2009.

3 Pour une introduction générale et rapide, voir BOST H., « Protestantismes et culture dans l'Europe moderne, xvie-xviiie siècles », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE)*, Section des sciences religieuses, 116 | 2009.

© *Philopsis* – Tous droits réservés

société d'Occident chrétien et moderne n'a pas attendu la *Critique de l'histoire générale du calvinisme du P. Maimbourg* (1684), les *Nouvelles lettres de la critique* (1685), le *Commentaire philosophique sur les paroles de Jésus-Christ « Contrains-les d'entrer »* et *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand* (1686). Rappelons que la première version des *Pensées diverses* qui s'intitulait *Lettre sur les comètes*, avait été rédigée du temps où Bayle était encore professeur à l'Académie huguenote de Sedan, avant que le roi de France n'ordonne sa fermeture. Et la première édition des *Pensées diverses* paraît en 1682, c'est-à-dire deux ans seulement après le revirement de Louis XIV qui, à partir des années 1680, devient un roi-dévot, soucieux de sa gloire et aspirant à être le champion du catholicisme en Europe. Pour cela, il lui faut restaurer l'uniformité confessionnelle du royaume en effaçant l'affreuse « bigarrure » du pluralisme religieux au sein de l'État et cela aboutit en 1685 à la révocation de l'édit de Nantes. Une triple violence s'abat sur les huguenots, comme on désignait alors les protestants réformés de France ou ceux de la « Religion prétendument réformée » : violence légale par la multiplication de lois discriminatoires, violence militaire par les successives campagnes de dragonnades, violence idéologico-symbolique par des discours de propagande et une rhétorique de la violence religieuse. D'autre part, la vie même de Bayle est très tôt marquée par la question de l'intolérance puisque, fils d'un pasteur du sud de la France, il se convertit au catholicisme en 1669 et obtient une bourse pour entrer au collège des Jésuites de Toulouse. Mais à peine dix-huit moins plus tard, il abjure et doit s'exiler à cause de son nouveau statut de « relaps » qui l'expose à la peine capitale. Dans ces *Pensées* « *diverses* » au sens où Bayle revendique une liberté d'écrire[4], sans plan prédéfini et au gré des pensées qui le traversent, comment aurait-il pu ne pas évoquer ou passer sous silence un fait d'une aussi grande actualité que l'intolérance et le retour aux persécutions ? Le contraire aurait même été étonnant tant en raison du contexte historique que biographique de Bayle. Mais il est vrai que Bayle n'attaque pas aussi frontalement l'intolérance qu'il ne le fera par la suite. En fait, c'est davantage une critique indirecte, larvée ou dis/simulée[5] d'une société de persécution chrétienne, à laquelle nous assistons dans les *Pensées diverses*. Cela justifie ainsi la double exigence herméneutique qui est la nôtre face au texte et à son commentaire : d'une part, ne pas minorer la question de l'intolérance dans les *Pensées diverses* et rectifier la tendance de la littérature secondaire[6] à faire partir celle-ci uniquement de la *Critique générale de l'histoire du calvinisme du P. Maimbourg* ; mais d'autre part ne pas la majorer en rétroprojetant chez Bayle sa critique ultérieure et explicite de l'intolérance. Dans la suivante analyse qui ne se veut pas exhaustive mais indicielle, il s'agira de comprendre que Bayle ne cherche pas encore à critiquer l'intolérance en elle-même, sinon indirectement, mais à faire saillir les contradictions aiguës de la société d'Occident chrétien et moderne.

I. Extorquer les conversions (§§85-88)

En guise de huitième et dernière raison contre la thèse que les comètes sont des causes et/ou présages du futur malheur des hommes, Bayle va alors dire que c'est une vieille

4 Sur le projet d'écriture et le statut auctorial que Bayle se donne dans les *Pensées diverses sur la comète*, voir les « avis au lecteur » et le §2.

5 CAVAILLE J-P., *Dis/simulations. Religion, morale et politique au XVIIe siècle. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto*, Paris, Honoré Champion, 2002.

6 Pour la question de la tolérance chez Bayle : BOST H., *Bayle calviniste libertin*, Paris, H. Champion, 2021. FRECHET Ph., et MCKENNA, A., (eds.), *Pierre Bayle et la liberté de conscience, colloque du Carla-Bayle, octobre 2009*, Toulouse, Anacharsis, 2012. KILCULLEN, J., *Sincerity and truth : Essays on Arnauld, Bayle, and Toleration*, Oxford University Press, 1988. LABROUSSE, E., *Pierre Bayle, t. II, Hétérodoxie et rigorisme*, La Haye, M. Nijhoff, 1964. MORI, G., *Bayle philosophe*, Paris, H. Champion, 1999. PAGANINI G., *De Bayle à Hume : tolérance, hypothèses, systèmes*, Paris, Honoré Champion, 2023. SOLERE J-L., « The Coherence of Bayle's Theory of Toleration », *Journal of the History of Philosophy*, Volume 54, n°1, Janvier 2016, pp. 21-46.

© *Philopsis* – Tous droits réservés

superstition qui s'est transmise des païens de l'antiquité aux chrétiens modernes. Cet argument peut sembler assez faible, mais en réalité il remplit un but qui est moins démonstratif que polémique car Bayle pique ici le point d'honneur des chrétiens : bien que le christianisme soit la vraie religion, il ne s'est pas moins laissé dévoyer par de viles superstitions païennes. Après avoir expliqué que le christianisme a tactiquement gardé des cérémonies païennes afin de mieux asseoir son autorité, Bayle soutient : « Il y a autre chose qui a contribué au transport des erreurs du paganisme dans l'Église chrétienne : c'est le grand nombre des faux convertis. » (§86). Les païens ont bien souvent fait semblant d'abjurer, car il leur était plus avantageux et commode d'appartenir à la religion dominante. Précisément, les sujets étaient censés avoir la même religion que leur prince, car l'hétérodoxie religieuse était associée à un risque de sédition politique[7]. Mais en entrant dans l'Eglise, ils ont introduit leurs préjugés et superstitions en lesquels ils ne cessaient pas d'être persuadés. Or, arguant d'un « penchant que les hommes ont à être de la religion dominante et du mal que cela fait à la vraie Église » dans le §87, Bayle part d'une anecdote de la bataille de Dreux de 1562 : sur les rumeurs de fuyards, la régente Catherine de Médicis s'était résignée à « prier Dieu en Français » et à ce que le protestantisme soit la nouvelle religion dominante du royaume. Pour un homme du XVIIème siècle qui sait quelle a été l'histoire des huit guerres de religion, le statut de religion dominante est toutefois bien contingent :

> « Si bien qu'il ne tint qu'à une bataille gagnée par les royaux que la religion dominante ne devînt la religion tolérée et disgraciée que l'on eût quittée par troupes pour s'avancer plus aisément. C'eût été la même chose trente ans après, si Henri IV eût pu terrasser la Ligue par la force de ses armes. En ce cas-là, je vous réponds qu'il n'y eût point eu de conférences de Suresnes, point de promesses de se faire instruire ; le roi victorieux n'eût eu aucun doute sur sa religion. Il l'eût mise sur le trône, et c'eût été un bonheur pour les catholiques d'obtenir un édit de Nantes pour être à tout le moins tolérés. »

Souvenons-nous que Bayle adopte le « style d'un catholique romain » : il s'en est fallu de peu que les statuts des papistes et des huguenots soient complètement inversés en France. Toute l'ironie de Bayle ressort de l'hypothèse contrefactuelle : si le futur Henri IV, c'est-à-dire celui qui n'était qu'Henri de Navarre, avait battu la Ligue, il aurait imposé le protestantisme comme nouvelle religion dominante et officielle du royaume et n'aurait pas eu à abjurer pour monter sur le trône ; et alors les catholiques auraient été bien contents d'obtenir un édit de tolérance. Mais, comme cela n'aurait pas empêché dans une France huguenote que les zélateurs de cette religion dominante ne cherchent à convertir tous ceux qui n'en font pas encore partie, « il me paraît fort probable que monsieur votre grand-père, qui avait une belle charge et beaucoup d'enfants, se fût fait huguenot pour conserver cette charge et pour pousser sa famille. ». Par conséquent, les hommes ont tendance à se rallier à la religion dominante, moins par conviction intérieure et sincère que « par politique » car ils évitent les « importunités » d'un « zèle trop déréglé »[8] d'une religion qui passe de dominante à dominatrice des consciences.

Bayle saisit l'occasion pour faire une digression sur les « Réflexions sur les conversions présentes des huguenots » (§88) qui est sans doute la critique la plus acerbe et explicite de l'intolérance dans les *Pensées diverses*. Que penser de la politique actuelle (sous-entendu d'intolérance de Louis XIV) qui gagne des fidèles sur la Religion prétendument réformée ? Il faut noter que Bayle interpelle à nouveau son interlocuteur fictif, un docteur de Sorbonne à qui il dit : « Je sais que vous êtes un catholique fort zélé […] Mais comme je sais d'ailleurs que votre zèle ne vous empêche pas d'avoir l'esprit fort solide […] ». Par là même, Bayle nous

7 Selon l'adage « une foi, une loi, un roi ». Consulter Labrousse E., *« Une foi, une loi, un roi ? » La Révocation de l'édit de Nantes*, Genève, Labor et Fides, 1985.

8 Sur le rapport entre zèle et intolérance, voir ARGAUD E., *Épicurisme et augustinisme dans la pensée de Pierre Bayle. Une affinité paradoxale*, Paris, Honoré Champion, 2019.

© *Philopsis* – Tous droits réservés

invite à un bon zèle, c'est-à-dire une passion pour la religion qui doit laisser de la place à l'intelligence et sortir de l'ornière des préjugés confessionnels :

> « Je ne trouve point que ce soit entrer dans le véritable esprit du christianisme que d'extorquer des conversions à force d'argent et à force de rendre malheureuse la destinée de ceux qui ne se convertissent point. J'avoue que, dans l'état où sont aujourd'hui les calvinistes de France, ces moyens-là sont très propres à les faire changer de religion parce qu'ils ont perdu ce premier feu et cette ardeur qui accompagne tous les grands changements, et qui à cause de cela se trouvait avec une grande force dans leurs ancêtres. Mais franchement, je ne crois pas que ce soit le vrai moyen d'en faire de bons catholiques ; et c'est pourtant à cela qu'il faudrait uniquement travailler. »

Néanmoins, les conversions extorquées ou ledit « forcement des consciences » ont un résultat très mitigé. D'un point de vue quantitatif, l'incitation fiscale et la violence religieuse ont certes indéniablement réduit le nombre de protestants en France, mais cela s'est fait au détriment de la gloire et de la pureté de la religion catholique elle-même puisque des « malhonnêtes gens » y sont entrés. Contre toute attente, l'argument de Bayle n'est pas que le for intérieur de chacun est libre, que l'usage de la contrainte est donc inefficace et qu'il faut accorder à tous le droit de suivre le « dictamen de sa conscience ». Ce n'est pas même que le Dieu catholique est un dieu bon, d'amour et de charité, pour lequel la persuasion douce est le seul moyen apologétique convenable. Mais de façon rhétorique et cynique, il s'agit d'opposer aux catholiques persécuteurs qu'ils avilissent leur propre religion en y faisant entrer des faux convertis. Recourir à la tentation est d'ailleurs l'œuvre du diable. Pourtant, il y avait un antécédent historique aux huguenots et Bayle cite Socrate le Scolastique qui raconte comment l'empereur Julien persécuta les chrétiens au IVème siècle : « CAR J'APPELLE PERSÉCUTION LORSQUE DES GENS QUI SE TIENNENT EN REPOS SONT INQUIÉTÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT ». À l'égard des protestants, les catholiques sont ainsi devenus les mêmes « romains » dont leurs ancêtres, les premiers chrétiens, ont subi et dénoncé les persécutions.

II. Croisades et guerres de religion (§§139-141, 155-156)

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

© *Philopsis* – Tous droits réservés